

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN421

présenté par

M. Marleix, M. Thiériot, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, Mme D'Intorni,
Mme Alexandra Martin, Mme Serre et Mme Tabarot

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Si ces ressources extrabudgétaires ne sont pas suffisantes, elles seront compensées en loi de finances par des crédits budgétaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La LPM est construite sur des besoins programmés de 413,3 Mds €. Ces ressources extrabudgétaires sont donc essentielles à la mise en oeuvre et à la sincérité budgétaire de la LPM. Si elles devaient manquer ou ne pas être à la hauteur des montants attendus, le gouvernement doit s'engager dès le vote de la LPM à les compenser avec des ressources budgétaires.